



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Cotting-Chardonnens Violaine

2018-CE-78

HFR : Quel accueil pour les patients arrivant en ambulance

I. Question

Les travaux de rénovation des urgences sont en partie terminés à Villars-sur-Glâne et selon l'article paru le 8 mars dans *La Liberté*, l'accueil des patients en sera nettement amélioré.

Mais qu'en est-il des patients qui arrivent à l'hôpital en ambulance ? Selon plusieurs sources, ces derniers sont « déchargés » à l'extérieur du bâtiment et ceci par n'importe quel temps (tempête de bise, pluie, neige, ...). Ensuite, ils se retrouvent transbahutés sur un brancard sur près de 50 mètres jusqu'à l'entrée du bâtiment. Cette situation se reproduit lorsque les patients doivent embarquer dans les ambulances (glacées en hiver), pour des transferts vers d'autres établissements.

Renseignements pris, les ambulanciers n'ont toujours pas accès au garage des urgences, ceci malgré l'ouverture des nouvelles urgences. Il semblerait de plus, que la situation ne soit pas encore prête à s'améliorer...

Mes questions sont les suivantes :

1. Depuis quand l'accès au bâtiment n'est-il plus possible pour les ambulances ?
2. Comment est-on arrivé à cette situation intolérable et indigne d'une telle institution ?
3. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que les patients soient déposés dans un endroit couvert et protégé ?

14 mars 2018

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Depuis quand l'accès au bâtiment n'est-il plus possible pour les ambulances ?*

Les travaux de transformation du service des urgences ont débuté fin 2016. Afin de maintenir l'exploitation, d'une part, et de rendre possible le chantier dans un contexte de contraintes architecturales majeures, d'autre part, certains éléments structurels du service ont été modifiés. Ainsi, le garage des ambulances a provisoirement été transformé, en janvier 2017, en accueil de zones de triage des patients ambulatoires.

2. *Comment est-on arrivé à cette situation intolérable et indigne d'une telle institution ?*
3. *Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que les patients soient déposés dans un endroit couvert et protégé ?*

La transformation du service des urgences comporte trois phases. Une première phase a été terminée en mars 2018 (nouvel accueil, triage et zone de traitement des urgences ambulatoires). L'achèvement de la deuxième phase (nouvelles urgences pédiatriques) est prévu approximativement pour la mi-2019. La troisième phase, dédiée à la transformation de l'accueil des urgences couchées incluant la construction d'un nouvel abri pour ambulances et la mise en place d'un scanner, est actuellement en cours de validation.

Afin de garantir l'accès des ambulances pendant les travaux de transformation, un dispositif transitoire a été mis en place début 2017. Ainsi, le dépôt des patients et patientes se fait normalement tout près de l'entrée des urgences, devant la porte coulissante du désormais ancien garage des ambulances et sous l'avant-toit du bâtiment des urgences, qui offre une certaine protection des intempéries. Au surplus, afin de faire face à l'arrivée de plusieurs ambulances en même temps, cinq places de parc ont été aménagées à proximité immédiate de l'entrée des urgences, soit à une distance de 2 à 10 mètres au maximum.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que la description de l'accueil des patients et patientes telle que fournie par la députée Cotting-Chardonnes ne correspond guère à la réalité. Les circonstances actuelles, mais intermédiaires, dues à des contraintes architecturales et organisationnelles importantes durant la période des travaux, ne sont pas idéales ; on ne saurait toutefois parler d'une situation intolérable et indigne.

Les travaux ambitieux entrepris par le HFR ont pour effet d'améliorer l'accueil des patientes et patients. La fin de la première phase des travaux a d'ailleurs déjà permis d'augmenter la surface disponible, d'offrir un environnement accueillant et d'optimiser les chemins cliniques.

10 décembre 2018